

COMMUNIQUE DE PRESSE

La **SOCIETE THERAPEUTIQUE MAROCAINE** par abréviation « **SOTHEMA** », société cotée à la Bourse des Valeurs de Casablanca, souhaite annoncer, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, qu'elle a signé, le 17 Mai 2024, un contrat de cession de la totalité des actions (51%) détenues dans sa filiale « **AZERYS** ».

Ledit contrat de cession définit les termes et conditions de la cession pour un montant estimatif de 35 millions de dirhams.

La transaction permettra de réduire le niveau d'endettement de **SOTHEMA**, et la plus-value dégagée n'aura pas d'impact significatif sur le résultat net consolidé.

La réalisation de la Transaction n'est pas immédiate et reste soumise à la satisfaction de plusieurs conditions suspensives détaillées dans le contrat de cession, dont notamment l'obtention des autorisations réglementaires requises (telles que l'autorisation du Conseil de la Concurrence marocain).

La transaction devrait être réalisée courant juin 2024.